

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

---

COMITÉ NATIONAL DE GÉOGRAPHIE

COMMISSION DE L'ATLAS NATIONAL

---

ATLAS DE BELGIQUE

(PLANCHE 29)

---

# FORÊTS

PAR

OMER TULIPPE



1959

---

Sorti des Presses  
de l'Institut Géographique Militaire  
La Cambre — Bruxelles

---

Le Comité National de Géographie et la Commission de l'Atlas laissent aux auteurs l'entière responsabilité des opinions émises dans les articles destinés aux Commentaires de l'Atlas de Belgique.

# FORÊTS

PLANCHE 29.

---

## AVERTISSEMENT.

La planche 29 appartient à la série des cartes de l'Atlas reprises au Plan général sous la rubrique « Forêts et Agriculture » du groupe « Géographie économique ».

Il s'ensuit que l'accent doit être mis ici sur l'*étendue* et la *répartition géographique* de la superficie forestière et sur sa *valeur économique*.

L'étude de l'étendue et de la répartition se bornera à rapporter l'extension forestière aux régions phytogéographiques des planches 19A et 19B de l'Atlas, sans préoccupations écologiques ou édaphiques, celles-ci étant du ressort du commentaire des dites planches de phytogéographie.

Conformément aux principes de la géographie humaine, cette étude sera complétée d'un bref aperçu de l'évolution récente de l'étendue et de la répartition géographique de la forêt et plus particulièrement de la comparaison entre l'extension forestière au XVIII<sup>e</sup> siècle (carton inférieur gauche de la Planche 29) et en 1951 (année de l'établissement de ladite planche).

Dans les limites imposées au présent commentaire, la valeur économique de la couverture forestière sera envisagée à la faveur d'un examen sommaire des revenus et produits du bois à l'échelle nationale (1).

---

(1) Bien d'autres questions pourraient être prises en considération dans le cadre d'une étude complète des problèmes de géographie humaine et économique de la forêt. Pour cela, on se reportera utilement aux travaux de la liste bibliographique annexée au présent Commentaire et en particulier à O. TULIPPE : L'Homme et la Forêt tempérée. En Belgique, *Bulletin de la Société Royale belge de Géogr.*, Année 1942 et *Travaux du Cercle des Géographes liégeois*, fasc. 57, 1942, 103 pp. et deux cartes en couleurs hors-texte.

---

## I. — LA SUPERFICIE FORESTIERE ACTUELLE.

## 1. D'APRES LES STATISTIQUES AGRICOLES EN 1950 (1).

## a) Etendue totale.

Au 15 mai 1950, la *superficie forestière productive* comportait près de 600.000 Ha, exactement 590.817,06 Ha, soit 19,37 % ou un cinquième environ du territoire belge, soit encore 24,76 % ou près d'un quart de la « superficie exploitée » de notre pays (celle-ci comprenant la superficie totale en cultures, prairies et forêts), soit enfin 0,07 Ha de bois par tête d'habitant.

Si l'on ajoute à cette *superficie productive* les 10.082 Ha d'étendue non affectée à la production mais faisant en gestion partie intégrante du domaine forestier (pépinières, arboretums, carrières,...), l'étendue totale de ce dernier en 1950 était par conséquent de 600.899 Ha (2).

## b) Répartition par province (3).

Tableau I.

	Superficie boisée en Ha		Augmen- tation	Pourcentage de la superficie de la province	Pourcentage de l'aire forestière
	1929	1950			
Luxembourg . . . . .	180.684	195.309	14.625	44,20	33,06
Namur . . . . .	108.294	115.486	7.192	31,55	19,55
Liège . . . . .	93.928	107.092	13.164	27,10	18,13
Hainaut . . . . .	45.305	49.657	4.352	13,35	8,40
Anvers . . . . .	36.008	37.188	1.180	13,35	6,29
Limbourg . . . . .	32.684	35.947	3.263	14,93	6,09
Brabant . . . . .	26.848	30.613	3.765	9,32	5,18
Flandre orientale . . . . .	9.768	11.839	2.071	3,98	2,00
Flandre occidentale . . . . .	7.621	7.686	65	2,38	1,30
Royaume . . . . .	541.140	590.817	49.677	19,37	100,00

(1) INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE (I.N.S.) : Recensement de 1950.

(2) E. CLICHEROUX. Quelques données statistiques sur les forêts belges. *Bulletin de la Société Royale forestière de Belgique*, Novembre 1957, p. 474.(3) La répartition du tableau I porte sur le total de 590.817 Ha. S'il devait porter sur 600.899 Ha, elle serait quelque peu supérieure. Voir E. CLICHEROUX, *op. cit.*, p. 476. — Cette remarque vaut pour les autres données statistiques du présent commentaire. Voir à ce sujet E. CLICHEROUX, *op. cit.*

FORÊTS.

Cette répartition est fort irrégulière. Les régions hautes du pays possèdent la plus grande étendue de bois et parmi elles, les arrondissements — en partie ou en totalité — ardennais sont les plus boisés (1). Au contraire, les terroirs de grande culture ou de riches pâturages sont presque dépourvus de bois (2). Enfin, l'influence des conditions naturelles locales éclate dans l'opposition pouvant exister entre les divers cantons d'un même arrondissement réparti sur plusieurs régions naturelles : ainsi dans l'arrondissement de Verviers, la superficie forestière est de 51,14 % de la superficie totale dans le canton de Stavelot, de 4,25 % dans celui de Dison et de 0,55 % dans celui de Herve (3).

c) Répartition par groupe d'essences.

Provinces	Etendue en Ha			Par 100 Ha de bois	
	Totale	Feuillus	Résineux	Feuillus	Résineux
Anvers . . . . .	37.188	12.076	25.112	32,47	67,53
Brabant . . . . .	30.613	25.079	5.534	88,45	11,55
Flandre occidentale . . . . .	7.686	5.762	1.924	74,97	25,03
Flandre orientale . . . . .	11.839	8.870	2.969	74,92	25,08
Hainaut . . . . .	49.657	46.354	3.303	93,34	6,66
Liège . . . . .	107.092	45.381	61.511	42,56	57,44
Limbourg . . . . .	35.947	6.687	29.260	18,60	81,40
Luxembourg . . . . .	195.309	105.241	90.068	53,88	46,12
Namur . . . . .	115.486	99.093	16.393	85,80	14,20
Royaume . . . . .	590.817	354.743	236.074	60,04	39,96

(1) Arrondissements administratifs de :

	Superficie productive.	Pourcentage de la surface de l'arrondissement.
Neufchâteau. . . . .	74.322 Ha	51,23
Virton . . . . .	33.969 Ha	47,16
Marche . . . . .	43.723 Ha	46,68
Philippeville . . . . .	38.415 Ha	39,81
Dinant . . . . .	58.999 Ha	37,56
Verviers . . . . .	77.720 Ha	38,06
Bastogne . . . . .	35.077 Ha	35,08

(2) Arrondissements administratifs de :

Dixmude . . . . .	542 Ha	1,58
Roulers . . . . .	358 Ha	1,20
Ostende . . . . .	403 Ha	1,36
Wareme . . . . .	475 Ha	1,13
Courtrai . . . . .	349 Ha	0,79
Furnes . . . . .	83 Ha	

(3) Quelques communes à superficie forestière productive particulièrement grande (plus de 70 % de leur territoire) :

Membach (Liège) . . . . .	7.102 Ha dont 6.571 Ha de bois soit 92,52 %;
Brûly-de-Pesche (Namur) . . . . .	1.105 Ha dont 935 Ha de bois soit 84,62 %;
Oignies (Namur) . . . . .	2.595 Ha dont 2.187 Ha de bois soit 84,28 %;
Lavacherie (Luxembourg) . . . . .	3.135 Ha dont 2.595 Ha de bois soit 82,77 %;
Bouillon (Luxembourg) . . . . .	5.081 Ha dont 4.081 Ha de bois soit 80,32 %;
La Roche (Luxembourg) . . . . .	2.066 Ha dont 1.587 Ha de bois soit 76,81 %;
Herbeumont (Luxembourg) . . . . .	2.374 Ha dont 1.794 Ha de bois soit 75,59 %;
Smuid (Luxembourg) . . . . .	1.010 Ha dont 757 Ha de bois soit 74,95 %;
Anlier (Luxembourg) . . . . .	6.932 Ha dont 5.093 Ha de bois soit 73,47 %;
Suxy (Luxembourg) . . . . .	2.790 Ha dont 2.037 Ha de bois soit 73,01 %;
Vierves (Namur) . . . . .	1.114 Ha dont 783 Ha de bois soit 70,29 %.

Il y a en plus 21 autres communes qui ont en bois plus de 70 % de leur territoire.

Nos forêts sont le plus généralement constituées soit de feuillus soit de résineux; les étendues de ces essences en mélange sont de peu d'importance.

Au recensement agricole de 1950, par 100 Ha de bois, il y a 60,04 % de feuillus et 39,96 % de résineux, soit pour ceux-ci, les deux tiers de l'étendue des premiers. Les essences résineuses acclimatées en Belgique sont surtout l'épicéa, le pin sylvestre, laricio de Corse, noir d'Autriche et les mélèzes d'Europe et du Japon; les essences feuillues sont relativement peu nombreuses : chêne, hêtre, charme, chatâigner, bouleau, frêne, érable. Les feuillus prédominent dans les anciennes régions forestières du pays (Moyenne Belgique, Hainaut et Brabant; Haute Belgique, partout sauf sur les très hauts plateaux). Les conifères ont servi aux boisements des régions de *landes* (Campine) et de *fanges* (hauts plateaux ardennais); mais ils envahissent le pays un peu partout dans les boisements récents, plus toutefois en Haute Belgique qu'en Campine (1).

Certains terroirs sont à très forte prédominance de résineux (Canton de Mol : 86 % de ses bois; celui de Beringen : 86 %; celui de Saint-Vith : 77 %). Certaines communes campinoises n'ont même que des résineux (par ex. : Zutendaal, Opglabbeek, Niel-bij-As).

d) Répartition par régime.

Les feuillus sont traités en futaie, en futaie sur taillis ou en taillis; les peuplements de création récente sont des semis ou plantis. La futaie couvre généralement les sols les plus favorables; le taillis occupe surtout les sols pauvres, dégradés. Quant aux résineux, ils sont traités en futaie (2).

(1)

Provinces	Feuillus				Résineux			
	1929 Ha	1950 Ha	en + Ha	en — Ha	1929 Ha	1950 Ha	en + Ha	en — Ha
Anvers . . . . .	9.546	12.076	2.530		26.462	25.112		1.350
Brabant . . . . .	20.632	25.079	4.447		6.216	5.534		682
Flandre orientale . .	6.410	8.870	2.460		3.358	2.969		389
Flandre occidentale .	5.502	5.762	260		2.119	1.924		195
Hainaut . . . . .	42.873	46.354	3.481		2.432	3.303	871	
Liège . . . . .	46.265	45.581		684	47.663	61.511	13.848	
Limbourg . . . . .	4.676	6.687	2.011		28.008	29.260	1.252	
Luxembourg . . . . .	110.577	105.241		5.336	70.107	90.068	19.961	
Namur . . . . .	94.866	99.093	4.227		13.428	16.393	2.965	
Royaume . . . . .	341.347	354.743	13.396		199.793	236.074	36.281	

(2) D'où, la gamme de teintes ci-après en usage à l'Administration des Eaux et Forêts pour la répartition forestière : Jaune (pineraies : pin sylvestre, laricio de Corse, etc.), Bleu (pessières = épicéas), Vert (taillis simples), Verts et Points rouges (taillis sous futaie), Rouge (futaie pleine).

## e) Répartition par catégorie de propriétaires (1).

(Superficie productive) (2).

Propriétaires	Feuillus		Résineux		Totaux	
	Superficie en Ha	par 100 Ha	Superficie en Ha	par 100 Ha	Superficie en Ha	par 100 Ha
Etat . . . . .	33.699	9,50	28.331	12,00	62.030	10,50
Provinces . . . . .	219	0,06	254	0,11	473	0,08
Communes . . . . .	121.673	34,30	77.721	32,92	199.394	33,75
Etablissements Publics . . . . .	5.565	1,57	4.891	2,07	10.456	1,77
Particuliers . . . . .	193.586	54,57	124.878	52,90	318.464	53,90
Royaume . . . . .	354.742	100,00	236.075	100,00	590.817	100,00

Les particuliers (y compris les parties boisées de la Donation Royale) possèdent plus de la moitié de la superficie forestière productive totale, les communes, un tiers et l'Etat près d'un dixième, la répartition en résineux et feuillus étant à peu près celle relevée ci-dessus au littéra c, sauf pour l'Etat où l'étendue en résineux est près de la moitié du total.

## 2. D'APRES LA CARTE DES FORETS EN 1951 (3).

A première vue, à part dans les Polders et en Hesbaye, il y a des bois partout, mais c'est en Campine et en Haute Belgique — surtout en Ardenne — que la couverture forestière est de loin le plus étendue.

L'étude ci-après de la répartition régionale est faite sur la base du compartimentage phytogéographique des Planches 19A et 19B et — dans la mesure du possible — sur celle des divisions de la carte géobotanique de la Belgique de J. MASSART (Pl. 19B, carton inférieur gauche).

## A. Domaine des côtes européennes.

Les *dunes* ne sont boisées qu'un peu à La Panne et au Zoute; un massif d'une certaine étendue — environ 200 Ha — existe toutefois dans les parties domaniales entre Wenduine et Klemsterke. En général, ces surfaces arborées sont réparties en bandes étirées parallèle-

(1) Une carte de cette répartition fera l'objet de la Planche 29 C de l'Atlas.

(2) Si l'on considère la superficie totale de 600.899 Ha, la répartition s'établit comme suit :

	Superficie en Ha.	Par 100 Ha.
Etat . . . . .	64.938	10,81
Provinces . . . . .	546	0,09
Communes . . . . .	200.716	33,40
Etablissements Publics . . . . .	10.890	1,81
Particuliers . . . . .	323.809	53,89
Royaume . . . . .	600.899	100,00

(3) Quatre cartes des forêts de Belgique ont été publiées avant celle-ci : la première dans J. MASSART, Esquisse de la Géographie botanique de la Belgique, Bruxelles, 1910 (la même carte a été reproduite dans J. MASSART, *Nos Arbres*, Bruxelles, 1911); la seconde dans F. KRAENTZEL et P. MAHY, *Géographie de la Belgique et du Congo*, Namur, 1936; la troisième, dans O. TULIPPE, *op. cit.*, 1942; la quatrième, dans MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, Premier Rapport Général de l'Administration des Eaux et Forêts, Bruxelles, 1958. En outre, deux cartes manuscrites inédites émanant de cette Administration ont été exposées à l'Exposition Universelle de Bruxelles 1958, à savoir : la *Carte des Forêts belges par type de peuplements* et la *Carte de la Forêt belge par catégorie de propriétaires*. Ces deux cartes seront publiées dans l'Atlas de Belgique aux Planches 29 B et 29 C et seront l'objet d'un commentaire.

ment au littoral, à quelque distance de la côte et couvertes surtout de résineux — pins maritimes, noirs d'Autriche et de Corse — de taillis de peupliers, trembles, saules, aunes, chênes, frênes, érables.

**B. Domaine atlantico-européen. Secteur boréo-atlantique.**

a) *District flamand-picard.*

- 1° *Sous-district poldérien.* — Dans les *Polders*, il n'y a pas à proprement parler de bois ou de forêts. Aulnes et peupliers en têtards autour des fossés d'eau ou en ligne sur les « chenaux inversés » (1) donnent par endroits un aspect un peu arboré — beaucoup moins toutefois que le Houtland flamand voisin.
- 2° *Sous-district flamand (Flandre sablonneuse et le sud-ouest de la Campine ou région du Rupel).* — La couverture boisée est vraiment peu étendue. Pourtant, la *Flandre intérieure* est une région très arborée, surtout à l'ouest de l'Escaut : c'est le *Houtland*, paysage bocager où pièces de terre et blocs de parcelles sont entourés de haies vives et d'arbres nombreux, à tel point qu'à certains endroits, la densité bocagère donne l'illusion de la forêt. Sinon, de véritables bois n'existent qu'à l'ouest de la Lys et de l'Escaut, bande forestière très émiettée allant des environs d'Ypres jusqu'au Pays de Waas et faite de boisements artificiels de résineux surtout et aussi de chênes; ces bois et boqueteaux sont sur les sols les plus stériles et souvent sur les parties les plus élevées.
- 3° *Sous-district picardo-brabançon.* — Dans le *Brabant*, à l'est de la Senne, il y a beaucoup d'arbres groupés en bosquets, en bois, voire en véritables forêts imposantes. A l'inverse du paysage bocager du Houtland, ici, blocs de champs et bois se succèdent en masses séparées marquant le plus souvent la variété des sols et les accidents du relief. La densité forestière est le plus élevée aux abords de la Dyle et surtout entre celle-ci et la Senne avec la Forêt de Soignes (5.000 Ha environ). Ces bois s'étendent surtout sur les sables tertiaires, mais parfois aussi — comme par endroits dans la Forêt de Soignes — sur le limon du plateau et sur les alluvions des vallées. A l'ouest, entre la Senne et l'Escaut d'Audenarde, peu de couverture boisée sauf toutefois sur les collines sableuses et sablo-argileuses de Renaix-Grammont-Castres, et au nord des deux Dendres. De même, de part et d'autre de la vallée de la Haine, surtout à l'ouest du méridien de Mons, existence d'un véritable massif à la bordure nord de la vallée, sur une bande ouest-est que J. MASSART rapportait au district flamand et qui s'étire sur des sables tertiaires et quaternaires, sur des sols d'altération des roches du Houiller et sur des argiles de la base du Crétacé. Enfin, dans la zone intermédiaire sablo-limoneuse à laquelle appartient la frange nord du Sous-district picardo-brabançon, la couverture boisée est d'importance très variable suivant la nature prédominante du sol — et surtout du sous-sol — particulièrement appréciable sur les sols argileux du pays d'Ypres et sur les sols siliceux du Brabant du Nord, surtout du Hageland.
- 4° *Sous-district sambrésien*, terroir de transition, très pauvre en bois en *Thudinie méridionale*, région de caractère hesbignon, mais plus boisé ailleurs, entre autre en *Thudinie septentrionale* et surtout sur la rive droite de l'Eau d'Heure, en direction de la *Marlagne*.

(1) Favorables à l'arbre, parce que dépourvus de tourbe, par opposition aux dépressions humides et tourbeuses.

- b) *District campinien* (*Campine*, moins le pays du Rupel et le Maasland). — La couverture boisée est très importante et sa répartition assez uniforme, aussi bien sur le plateau limbourgeois et au pied nord et sud de ce plateau (*Sous-district haut-campinien*) que dans les collines au nord-est de Diest et en Campine anversoise ou *Sous-district bas-campinien*. Sur les sols siliceux secs, les essences présentent une grande prédominance de résineux, surtout du pin sylvestre, formant les bois clairs typiques de la Campine; ça et là cependant, il y a quelques boqueteaux de bouleaux et de chênes; dans les parties humides apparaît localement l'aulnaie tourbeuse. Dans le *Maasland* — du *District fluvial mosan-rhénan* — pas ou presque pas de bois.

### C. Domaine médio-européen. Secteur baltico-rhénan.

#### a) *District ardennais*.

- 1° *Sous-district hesbignon* (1). — La *Hesbaye* est la région belge où le paysage est le moins arboré. Seuls, quelques bois de frênes et de peupliers dans les rares vallées vives; sur le plateau limoneux, paysage découvert à perte de vue, avec ça et là un bouquet d'arbres, parcs privés ou ceintures de vergers cachant les villages.
- 2° *Sous-district du Pays de Herve*. — Région tout aussi pauvre en bois que la *Hesbaye*, sauf sur les parties sableuses — ou en pente — de l'extrême nord-est.
- 3° *Sous-district mosan moyen*. — Dans la *région condrusienne* (Condroz et partie condrusienne d'Entre-Sambre-et-Meuse), la couverture forestière s'étire en bandelettes alignées en gros suivant les directions hercyniennes, est-ouest en Entre-Sambre-et-Meuse, O.-S.-O.—E.-N.-E. dans le Condroz, dispositif d'ensemble recoupé perpendiculairement le long des grandes vallées (Eau d'Heure, Meuse, Hoyoux, Ourthe) par d'autres bandes forestières, celles-ci moins nombreuses mais plus étendues et plus continues. Les bandelettes longitudinales sont sur les tiges psammitiques, là où les sols sont grossiers, siliceux et généralement peu épais — mais pas partout et en particulier, pas sur les tiges aplatis et avec couverture de limon fertile. Les flancs d'ubac (= tournés au nord) de ces tiges sont d'habitude plus boisés que les adrets (= flancs tournés au sud). Les bois existent aussi dans les dépressions calcaires mais beaucoup moins systématiquement encore. Quant aux bandes transversales, elles occupent les versants raides des grandes vallées, aux sols très minces d'éboulis, aux pentes trop fortes pour la culture, les versants tournés à l'ouest — parce que plus raides — étant plus boisés, de même que ceux tournés au nord. Sur les psammites, ce sont des futaies de pins sylvestres, bouleaux, chênes et des taillis de chênes et de charmes; sur les calcaires, la forêt est plus opulente : des conifères — mélèzes, épicéas — mais, prédominance de feuillus — chênes, hêtres, frênes, érables, platanes — avec taillis de chênes, tilleuls, noisetiers, etc.

Au même sous-district appartiennent la *Famenne* et la *Fagne*, régions de sol argileux, à couverture forestière importante, 25 à 40 % de la superficie totale, voire 50 % par endroits et même plus encore en *Fagne*, à prédominance de feuillus et s'étalant sur les croupes d'interfluves, les vallées et les parties déprimées y étant généralement découvertes. La *bande à calcaires* — qui sépare la *Fagne-Famenne* de l'Ardenne — est un pays presque complètement découvert portant surtout des résineux sur des abrupts et sur les terres tombées en friche.

(1) Compris par les auteurs de la Planche 19A dans le District ardennais.

4° *Sous-district ardennais-eifelien*. — L'Ardenne est la région la plus forestière de la Belgique. La carte relève d'abord l'existence d'une vaste ceinture boisée enfermant l'Ardenne de toutes parts tant au nord qu'à l'ouest et au Sud et qui comprend les grandes forêts ardennaises (Hertogenwald, Saint-Hubert, Gedinne, Couvin-Nismes, Bouillon, Herbeumont, Anlier) et de l'*Oesling* luxembourgeois. A l'intérieur de cette ceinture, bois et espaces découvertes se partagent la région à peu près en parties égales, la prédominance allant cependant aux espaces découverts. La vigueur de la forêt varie avec l'altitude et l'exposition. Les plateaux sont les parties les moins boisées : neige, vent, givre font qu'aux stations les moins abritées, ce ne sont généralement que taillis rabougris. Vers 500 à 550 m — limite d'altitude des feuillus — limite qui toutefois monte plus haut sur les versants sud que sur les flancs nord des hauts massifs des Hautes Fagnes et de la Baraque Fraiture (*District de la Haute Ardenne*), les résineux — surtout l'épicéa — mieux adaptés aux conditions climatiques y ont là, comme en maints autres sites, remplacé les feuillus. Les vallées, surtout sur les pentes douces et à sol profond, sont les plus forestières. Dans les futaies, la première place revient au chêne, refoulé cependant par le hêtre à maints endroits; d'où, futaie mélangée de chêne-hêtre, voire hêtraie pure. Par contre, dans les taillis, prédominance nette du chêne. Outre ces essences principales, il y a encore le mort-bois (charme, coudrier, etc.), bouleau et aulne, surtout dans les parties humides. Au type d'aulnaie tourbeuse, appartiennent les forêts « fangeuses » du District de Haute Ardenne.

Au Sous-district ardennais-eifelien se rattachent l'*Ardenne condrusienne* et la *Marlagne*, terroirs à sous-sol ardennais qui s'étirent en une bandelette étroite le long de la basse Sambre et de la Meuse, de Namur à Liège, région très boisée aussi, par endroits cependant interrompue de vastes clairières de culture, ailleurs assez déchiquetée et réduite à l'état de relique forestière.

- b) *District lorrain*. — En *Lorraine belge*, il y a deux bandes forestières nettement identifiables correspondant aux deux principales cuestas de la région : la cuesta sinémurienne (de Florenville à Arlon) du *Sous-district luxembourgeois* et qui s'émiette un peu dans le Gutland grand-ducal; la cuesta bajocienne du *Sous-district lorrain-gaumais*, à cheval sur la frontière franco-belge et franco-luxembourgeoise. Ces deux bandes alternent avec des zones parallèles à peu près complètement découvertes en territoire belge, un peu boisées au Grand-Duché. En principe, la couverture forestière occupe le front abrupt de la cuesta, sa corniche et une partie parfois assez étendue de son revers sur sols siliceux surtout. Mais il arrive aussi qu'elle se retrouve ailleurs, sur les marnes et argiles, voire sur des placages de limon d'excellente qualité. Les essences sont variées comme les terrains eux-mêmes : forêts de feuillus, chênes et hêtres, mélanges de trembles, frênes, etc. encore parfois dégradées en bruyères sur certains sols siliceux et pauvres.

## II. — LA SUPERFICIE FORESTIERE A LA FIN DU XVIII<sup>e</sup> SIECLE D'APRES LA CARTE DE FERRARIS (1).

Au premier coup d'œil sur le carton inférieur gauche de la Planche 29, il apparaît clairement que l'étendue forestière est moindre à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'actuellement. Il est à remarquer qu'elle diminuera encore au XIX<sup>e</sup> siècle (*voir plus loin*). Quoi qu'il en soit, les grands traits de la répartition actuelle se retrouvent sur la carte forestière du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'étendue étant au total manifestement moindre. Pourtant, s'il y a des régions (Campine et Ardenne) où c'est vraiment le cas, par contre il y en a d'autres (Hainaut, Brabant, Flandre) où il y avait plus de bois alors qu'aujourd'hui. Enfin, il y en a même (Flandre) où les étendues boisées ont pu changer de place depuis lors.

D'après les *Mémoires* manuscrits qui accompagnent la Carte de Ferraris, les essences étaient à nette prédominance de feuillus, en futaie sur taillis surtout. Ladite Carte distingue en outre les bois de « haute futaye » de ceux de « basse futaye », les premiers caractérisés par « des arbres plus ronds et plus serrés ». Les essences feuillues habituelles — chêne, hêtre, charme, peuplier blanc, tremble, saule, orme et parfois bouleau, coudrier, aulne — tiennent toute la place. Le pin — dénommé sapin — était cependant quelque peu répandu dans le Nord de la Flandre, du Brabant et en Campinè. Mais ces boisements de pins — à part quelques grands — étaient de petite étendue, leur importance étant vraiment minime à côté de celle qu'elle prendra aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

L'étude régionale détaillée de la Carte fait apparaître les traits suivants.

Dans les *dunes littorales*, pas de bois. Les *Polders* ont d'assez nombreux boqueteaux de feuillus, uniquement dans la région au nord-ouest de Bruges, là où à présent il n'y en a plus.

En *Flandre sablonneuse*, il y a, entre Ypres et le Pays de Waas, une bande boisée septentrionale, différente dans sa répartition de l'actuelle, plus dense autour d'Ypres qu'aujourd'hui, mais plus émiettée entre Dixmude et Sas-de-Gand. En fait, ici, la couverture boisée a changé non seulement de place mais aussi de nature : en lieu et place des feuillus d'alors, ce sont à présent plutôt des résineux; en outre, ces feuillus sur bons sols ont été défrichés et leurs emplacements mis en culture depuis lors, tandis que les bruyères (« veldt ») d'alors sur sols médiocres ont été plantées en résineux. D'où l'origine de noms en « bois » appliqués à présent à des terroirs découverts et des toponymes en « veldt » (actuellement « veld ») désignant des bois (Bulscampveld, etc.).

Enfin, à cette époque, l'aspect de « houtland » est renforcé par la présence dans cette région de « champs fermés » entourés de haies plus nombreuses et plus épaisses qu'à présent.

(1) *Carte des Pays-Bas autrichiens par le Comte de Ferraris*, dite *Carte de Cabinet de Ferraris*, ainsi que les *Mémoires* manuscrits qui accompagnent cette carte et qui lui servent de commentaire. Composition : a) 275 feuilles dessinées et coloriées à la main (7 couleurs différentes), à l'échelle du 1/11520; b) 3 exemplaires manuscrits avaient été créés par Ferraris; c) les *Mémoires* : 12 vol., 4.108 pages traitant de l'aspect du sol et de l'état économique (examen détaillé pour chacune des 275 feuilles). Vicissitudes de la Carte : Cartes et *Mémoires* transférés à Vienne en 1794; en 1919, par le *Traité de St-Germain-en-Laye*, rétrocession de l'exemplaire dit de Charles de Lorraine et des *Mémoires*, le tout rentré en Belgique en 1925, déposé à la Bibliothèque Royale, Section des Cartes et Plans. Une copie sur papier calque de ladite carte, reçue du gouvernement hollandais en 1859, est déposée à l'Institut Géographique Militaire. — Réduction de la Carte : gravée par L.A. DUPUIS, imprimée en noir à Bruxelles en 1777, à l'échelle du 1/86.400 (éch. de la Carte de CASSINI) et connue sous le nom de « Carte marchande »; les planches sont réunies en un *atlas* souvent pris par erreur pour la Carte de Cabinet elle-même; la Carte de Dupuis est loin de valoir la Carte de Cabinet.

La *Campine* — constatation importante — est alors un région très découverte, considérablement moins boisée qu'actuellement : quelques boqueteaux et bois sont éparpillés au nord de la Petite-Nèthe, au sud de la Grande-Nèthe et dans l'extrême-est de la Campine limbourgeoise; sur le plateau limbourgeois, pas de bois. Parmi les essences, il y avait surtout le chêne, mais aussi le hêtre, le charme et l'orme; le pin — dont l'apparition dans les boisements remonte au règne de Marie-Thérèse — est néanmoins encore peu important.

Dans le *Hainaut*, au nord de la Haine et dans le *Brabant* méridional (voire un peu dans la *Flandre sablo-limoneuse*), s'émiette une deuxième bande boisée de notre pays, parallèle à celle de la Flandre sablonneuse, courant du Tournaisis à la Hesbaye humide et couvrant au total une superficie plus grande qu'aujourd'hui. La masse forestière la plus importante est à l'est de la Senne dans le Brabant bruxellien, lédien et diestien, de la Forêt de Soignes au Hageland. En particulier, la Forêt de Soignes est beaucoup plus étendue, atteignant à cette époque les abords de Braine-l'Alleud et de Hal. Autour de Nivelles et entre cette ville et la vallée de la Sambre, une certaine superficie boisée existe, disparue à peu près entièrement depuis lors. Ailleurs, le Hainaut a quelques massifs boisés importants, surtout à la bordure nord de la vallée de la Haine. Enfin, en *Flandre sablo-limoneuse*, entre la Lys et la Dendre et en Brabant entre la Dendre et la Senne, il y a une multitude de bois et de boqueteaux, moins perceptibles aujourd'hui.

De part et d'autre du *sillon de Sambre-et-Meuse*, s'observe une frange boisée beaucoup plus importante et plus individualisée qu'actuellement, surtout sur le plateau d'Anderlues et au nord de la section Charleroi-Tamines de ce sillon.

La *Hesbaye sèche* est alors une région déjà essentiellement découverte.

L'*Entre-Sambre-et-Meuse*, s'il est beaucoup plus boisé en *Marlagne*, en *Fagne* et dans la partie ardennaise, en *Thiérache* et dans les *Rièzes*, l'est nettement moins dans le compartiment condrusien, les bois du nord de Florennes et la Forêt royale de Biert ayant disparu depuis cette époque.

Sur la rive droite de la Meuse, l'*Ardenne condrusienne* apparaît, dans l'ensemble, aussi forestière qu'aujourd'hui alors que le *Condroz* l'est un peu moins, surtout vers sa bordure méridionale, de même que la *Famenne*, sauf entre la Lesse et la Meuse.

Quant à la *bande calcaire*, elle est plus franchement découverte, se détachant plus nettement encore qu'à présent.

Le *Pays de Herve* est déjà à cette époque une région très peu boisée.

En *Ardenne*, si dans l'ensemble la répartition est la même qu'actuellement, la densité forestière est beaucoup moindre. Sans doute, la « ceinture » boisée apparaît-elle, mais en général beaucoup moins massive, surtout dans les Hautes Fagnes, autour de Stavelot, de Saint-Hubert et de Bouillon, toutefois un peu plus à certains endroits, comme en Thiérache. Par contre, à l'intérieur de cette « ceinture », le pays est beaucoup plus découvert.

Enfin, la *Lorraine belge* offre le même dispositif de ces deux zones boisées correspondant aux deux principales cuestas.

Il faut signaler en terminant la triste réalité accusée par les mémoires qui accompagnent la Carte de Ferraris, à savoir, le *délabrement généralisé* des forêts de Belgique résultant des abus dans l'exercice des droits d'usage, et en plus en Haute Belgique à cause du développement relativement très grand dans cette partie de notre pays de l'industrie métallurgique, grande consommatrice jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle de charbon de bois.

### III. — EVOLUTION DE LA SUPERFICIE FORESTIERE AUX XIX<sup>e</sup> ET XX<sup>e</sup> SIECLES.

Cette période, si elle a vu disparaître certains massifs boisés et grignoter fortement d'autres — *déboisements* — a été surtout la période de reconstitution de nos richesses forestières fort délabrées et aussi celle de la création de nouvelles étendues boisées — *boisements* et *reboisements*.

La courbe de l'évolution de l'aire forestière depuis 1846 s'établit comme suit d'après les recensements agricoles.

En 1846 : 485.666 Ha de bois. En 1866 : 434.596 Ha, soit 51.070 Ha de moins qu'en 1846. En 1880 : 489.423 Ha ou 54.827 Ha de plus qu'en 1866. En 1895 : 521.494 Ha, soit 32.071 Ha de plus qu'en 1880 et 90.376 Ha de plus qu'en 1866. En 1910 : 521.245 Ha ou statu quo à peu près. En 1929 : 541.140 Ha, soit 19.895 Ha de plus qu'en 1895. Mais dans cette étendue de 1929 sont compris les 93.505 Ha de bois des cantons d'Eupen-Malmédy rattachés à la Belgique après 1918; sinon pour la superficie du territoire belge de 1914, il n'y a eu en 1929 que 507.635 Ha, soit une diminution de 13.610 Ha par rapport à 1910. Enfin, en 1950 : 590.817 Ha, soit 49.677 Ha de plus qu'en 1929 et 156.221 Ha de plus qu'en 1866.

Ainsi donc, durant la *première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, il s'est produit une *diminution* de la superficie forestière, le minimum d'étendue de celle-ci aux recensements ayant été enregistré par le Recensement agricole de 1866. Pendant la *seconde moitié*, il y a eu au contraire une *forte augmentation*, à la cadence d'environ 3.000 Ha en moyenne par année.

Au *XX<sup>e</sup> siècle*, après la période d'étendue assez stationnaire d'avant 1914, intervient une nouvelle mais faible *diminution* entre les deux guerres suivie d'une *augmentation* substantielle entre 1929 et 1950, répartie sur toutes les provinces belges indistinctement (1).

Les *déboisements*, opérés surtout dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, mais aussi au début de la seconde moitié, se sont portés un peu partout, dans le Brabant (toute la partie de la Forêt de Soignes à l'ouest de la route Bruxelles-Charleroi, entre Bruxelles et Waterloo); de même aussi entre Nivelles et Charleroi; puis de part et d'autre du sillon Haine-Sambre-Meuse, surtout en Hainaut; ensuite en Fagne et en Thiérache, dans les forêts du Prince de Chimay, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse central, dans la Forêt royale de Biert et dans le bois au nord de Florennes.

Parmi les *causes* de ces déboisements, citons :

- 1° l'économie particulièrement destructive de la forêt à la période française et ensuite l'exploitation sans ménagements ni scrupules des forêts domaniales à la période hollandaise (2);

(1) Luxembourg . . . . .	14.625 Ha	Limbourg . . . . .	3.263 Ha
Liège . . . . .	13.164 Ha	Flandre Orientale . . . . .	2.071 Ha
Namur . . . . .	7.192 Ha	Flandre Occidentale . . . . .	65 Ha
Hainaut . . . . .	4.352 Ha	Anvers . . . . .	1.180 Ha
Brabant . . . . .	3.765 Ha		

- (2) En particulier dans la Forêt de Soignes, par l'intermédiaire de la Société Générale, les aliénations ont porté de 1814 à 1830 sur 37.756 Ha de bois (voir : *Plan topographique de la Forêt de Soignes* par G. DOROY, 1834, Arch. du Royaume, plan gravé, n° 418. Etat de l'étendue forestière après les déboisements de la Société Générale).

- 2° la nécessité d'Etat ensuite : des étendues de forêts domaniales ont été mises en vente — et en grande partie défrichées — pour faire face aux charges résultant de l'exécution des traités avec les Pays-Bas (1);
- 3° l'action des particuliers : pour certains, la nécessité, pour d'autres le souci d'une mise en valeur plus lucrative du sol (2) profitant d'une période de prospérité de l'agriculture;
- 4° enfin, l'exercice des derniers droits d'usage.

Les *boisements* et *reboisements* effectués par endroits un peu au XVIII<sup>e</sup> siècle et au XIX<sup>e</sup>, mais particulièrement dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle ont été faits en résineux surtout (3) et opérés aux dépens d'abord et surtout de *landes* (Campine, Dunes, Ardenne centrale) et *fanges* (Hautes Fagnes, fanges de la Baraque Fraiture, de Saint-Hubert et de la forêt de Freyr), mais aussi dans les *bois feuillus* mal en point (par ex. : le massif de Saint-Hubert, en feuillus sur la Carte de Ferraris et converti en peuplement de résineux à cette époque).

Parmi les causes de cette résurrection forestière, il y a :

- 1° le souci, surtout en Ardenne, de reconstituer la forêt, œuvre liée à une révolution dans l'économie rurale (amélioration des techniques agricoles et réduction sensible du rôle nourricier de la forêt); désuétude des droits d'usage (4);
- 2° la déchéance du charbon de bois pour l'industrie et la concurrence de plus en plus forte de la houille pour le chauffage, jusqu'en pleine Ardenne au fur et à mesure de l'amélioration des voies et moyens de transport;
- 3° l'obligation d'une mise en valeur des terrains improductifs des communes et des établissements publics, la loi de 1847, accordant à l'Etat le droit de les exproprier s'ils étaient inoccupés (5).

- 
- (1) Ces aliénations ont porté sur 15.489 Ha. Il en est résulté depuis 1814 une diminution d'étendue de plus de 50.000 Ha de nos forêts domaniales; la contenance de celle-ci ayant ainsi passé de près de 80.000 Ha en 1814 à 25.000 Ha en 1880, dont 10.000 Ha grevés de droits d'usage étendus.
  - (2) Dans les forêts du Prince de Chimay, 3.000 Ha aliénés et défrichés (voir O. TULIPPE, Colonisation récente au Pays de Chimay, *Bull. du Cercle des Géogr. Liégeois*, 11<sup>e</sup> Année, 1939, pp. 23-34).
  - (3) Parce que depuis un siècle, le bois de mine a toujours été un débouché important pour nos forêts. Les résineux ont été particulièrement recherchés pour cet usage. Mais depuis quelques années les houillères ont tendance à remplacer le bois par des armatures métalliques ou en béton pour l'étalement des galeries. D'où crise préjudiciable aux résineux. (Voir ci-après, Chap. VI, Valeur économique.)
  - (4) En 1951, dans le domaine de l'Etat, il n'existe plus en fait que deux forêts domaniales (celle d'Anlier et celle d'Herbeumont) qui soient encore grevées de droits d'usage. (Droits de bois, à savoir : bois de chauffage, bois d'œuvre et bois d'agriculture; droits de pâturage et de paisson : ceux-ci pratiquement inutilisés.) Mais dans la forêt d'Anlier, les droits d'usage qu'y possédaient 18 communes — dont 2 grand-ducales — ont été supprimés en 1952 et remplacés par une propriété indivise entre l'Etat et lesdites communes; l'exploitation est faite par l'Etat, 50 % des bénéfices réalisés étant répartis entre les communes intéressées.
  - (5) Pour la mise en valeur et l'évolution des terrains incultes, voir O. TULIPPE, *L'Homme et la Forêt tempérée. En Belgique*, pp. 67-72 et E. CLICHEROUX, L'évolution des terrains incultes en Belgique, *Bulletin de l'Institut de Recherches économiques et sociales*, Louvain, septembre 1957, pp. 497-524.

## IV. — VALEUR ECONOMIQUE (1).

## A. Production nationale.

La production annuelle de la forêt belge (y compris les plantations d'alignement) est estimée (2) pour 1955 à 2.450.000 m<sup>3</sup>, soit à peu près un tiers de plus qu'en 1937-1938 et environ le double de ce qui était considéré à cette époque comme production annuelle belge.

Ces 2.450.000 m<sup>3</sup> se répartissent sous les rubriques ci-après :

Bois d'œuvre et d'industrie.	
Bois de mines et de papeterie . . . . .	975.000 m <sup>3</sup>
Grumes et sciage, de placage et traverses . . . . .	1.075.000 m <sup>3</sup>
Bois de chauffage (600.000 stères) . . . . .	400.000 m <sup>3</sup>
	2.450.000 m <sup>3</sup>

Quant aux espèces, cette répartition s'établit comme suit :

Bois de mines et de papeterie :

800.000 m<sup>3</sup> de résineux,

175.000 m<sup>3</sup> de feuillus;

Bois de sciage : (en m<sup>3</sup>)

180.000 de chênes,

135.000 de hêtres,

250.000 de peupliers,

85.000 de feuillus divers,

et 425.000 de résineux.

En particulier dans les bois soumis au régime forestier (3), la production en 1955 a été de 813.667 m<sup>3</sup>, dont 523.697 m<sup>3</sup> de résineux et 289.970 m<sup>3</sup> de feuillus.

(1) Ce qui suit d'après surtout : Premier Rapport Général de l'Administration des Eaux et Forêts et E. CLICHEROUX. Quelques données statistiques sur les forêts belges.

(2) Cette estimation repose sur l'établissement pour chaque année d'un *indice général* de la production nationale. Le calcul de cet indice, pour telle année déterminée, est basé sur la valeur de l'indice de la production des bois des particuliers en 1950 et sur celle de l'indice de la production pour l'année intéressée des bois soumis au régime forestier. De ce fait, au recensement de 1950, les particuliers ayant dû déclarer les coupes opérées dans leurs forêts, il est possible d'établir l'indice de production des bois des particuliers pour 1950. Pour ceux qui sont soumis au régime forestier, la production est connue chaque année; d'où possibilité de calculer leur indice de production de façon précise. Ces deux indices sont soumis par l'Administration des Eaux et Forêts aux commerçants en bois. Cet examen critique conduit à l'établissement de l'indice général de production pour l'année considérée et applicable aux bois non soumis au régime forestier en vue de l'estimation de la production nationale pour ladite année.

(3) C'est-à-dire régis par le *Code forestier*. Celui-ci est l'ensemble des dispositions qui règlementent la question des bois et forêts soumis au régime forestier (c'est-à-dire ceux sur lesquels l'Etat exerce un droit de propriété ou de tutelle), à savoir : les bois et forêts du domaine de l'Etat, des communes, sections de communes et établissements publics (sauf ceux de moins de 5 Ha et sis à plus de 4 Km des bois soumis au régime forestier), ceux des particuliers dans lesquels les communes ont des droits d'usage. Création du code forestier par la loi du 19 décembre 1854 et l'arrêté royal du 20 décembre 1954. Pour certaines questions non traitées dans cette loi, voir aussi les lois des 16-24 août 1790, 25 décembre 1790, 29 septembre 1791 et les A.R. des 11 mars 1814 et 17 janvier 1831. (Pandectes Belges, V<sup>e</sup>, Bois et forêts, N<sup>os</sup> 10 et suivants, 19 et suivants.)

L'Administration forestière fait partie de l'*Administration des Eaux et Forêts*, dont la haute direction appartient au Ministre de l'Agriculture en la personne d'un directeur général, d'un inspecteur général et de deux inspecteurs principaux et agents subalternes. Au recensement de 1950, la superficie des bois soumis au régime forestier était de 262.559 Ha dont 55.042 Ha à l'Etat, 198.423 Ha aux communes et 9.094 Ha aux établissements publics, chiffres un peu inférieurs à ceux des données statistiques des tableaux de la page 7.

La provenance de toute cette production est la suivante :

- 1° pour le gros bois d'œuvre et d'industrie, c'est la futaie de hêtre tantôt presque pure, tantôt mélangée de chênes, d'érables et de frênes et c'est aussi le taillis sous futaie, spécialement celui des sols forestiers les plus fertiles et dont la réserve est surtout constituée de chênes mélangés de frênes, d'érables, de peupliers divers, d'ormes, de hêtres, de bouleaux;
- 2° pour les bois de mines et de sciage, ce sont surtout les futaies résineuses; les taillis procurent aussi un peu de bois de mines et surtout du bois de chauffage.

A présent, la production du pays en bois d'œuvre et d'industrie est d'environ 2.000.000 m<sup>3</sup>. Peu avant 1914, elle était estimée à 1.000.000 m<sup>3</sup> et à la veille de la seconde guerre mondiale, à 1.400.000 m<sup>3</sup>. Elle a donc doublé en un demi-siècle.

Cette augmentation est attribuée d'une part à un accroissement de la superficie forestière (1910 : 521.245 Ha; 1950 : 600.000 Ha), d'autre part à une productivité fortement accrue de nos forêts, grâce à l'amélioration des méthodes de la sylviculture et au traitement par soins cultureux mieux appropriés. Il faut ajouter à cela que plus de 200.000 Ha de terrains incultes et de boisements à très faible rendement ont été aménagés en bois de résineux à forte production (1). Enfin, la production ligneuse belge profite — et profitera surtout dans un proche avenir — de l'extention considérable de la culture du peuplier.

## B. Revenus.

Le revenu principal de la forêt est le produit des coupes de bois. A cela, il faut ajouter, rendement non négligeable, la location du droit de chasse et de tendarie, la location des carrières et mines ouvertes et exploitées dans les bois, ainsi que d'autres revenus accessoires, élagages, redevances pour occupations provisoires de terrains, dommages et intérêts, etc. A défaut de pouvoir chiffrer nous-même la valeur de la production nationale des bois, seuls seront pris en considération ici les revenus des forêts soumises au régime forestier (2).

Pour 1955, ces revenus se montent à 638.552.000 F dont 612.933.000 F pour les coupes de bois, 18.683.000 F pour les droits de chasse et de tendarie, auxquels il faut ajouter 6.936.000 F de revenus divers. Cela fait, à l'Ha et pour ces forêts un revenu brut de 2.406 F (soit 3.495 F dans les bois domaniaux, mais 2.121 F dans ceux des administrations subordonnées).

Ces revenus ont subi au cours du XX<sup>e</sup> siècle de fortes variations de prix, lesquels n'ont pas uniquement comme cause les fluctuations de la monnaie.

Avant 1914, ces prix étaient stables, avec toutefois une tendance à la hausse. En 1910, le revenu brut moyen était de 34 F environ.

Dès 1920, se déclanche une hausse progressive qui devient bientôt considérable, dont les causes sont non seulement les fluctuations des changes et les dévaluations du franc belge, mais aussi la grande prospérité commerciale et industrielle surtout dans les années 1925 à 1929. Le point culminant de la hausse se place d'ailleurs en 1929. En 1930, les forêts domaniales ont donné un revenu brut à l'Ha de 400 F.

- 
- (1) Si cet « enrésinement » est une solution actuellement économiquement favorable, il n'est pas sans présenter de graves dangers, car il menace le sol de dégradation. Aussi la sylviculture s'oriente-t-elle à présent vers la forêt mélangée, à prédominance de conifères, mais où les feuillus contribuent à maintenir la productivité du sol.
  - (2) Estimation de la valeur de la forêt belge : 50 milliards de francs, d'un revenu annuel total de 900 millions. D'après E. CLICHEROUX, L'évolution de la forêt en Belgique, *Bull. de l'Institut de Recherches économiques et sociales*, Louvain, août 1956. p. 538.

A partir d'alors, intervient une baisse très forte, à peine enrayée par la nouvelle dévaluation de notre devise. En 1935, le revenu brut est tombé à 200 F, soit 50 % de la valeur de 1930.

En 1937, il remontait à 350 F, plus 30 F à l'Ha pour la chasse, à la faveur d'une année exceptionnelle (marquée par une production de bois de 130.000 m<sup>3</sup> de plus qu'en année normale) et des prix particulièrement avantageux offerts pour le bois. En fait, le volume des bois vendus fut plus élevé non seulement en raison des prix plus rémunérateurs, mais aussi parce que durant les années de crise économique et de mévente, il s'était produit un enrichissement appréciable des forêts.

Mais à la veille de la dernière guerre mondiale, en 1939, les prix se sont de nouveau effondrés, pour atteindre 50 % de leur valeur de 1929-1930.

Les revenus moyens après la guerre, pour les bois soumis au régime forestier, ont été fortement influencés d'une part par les nouvelles dépréciations monétaires, mais aussi par l'élévation des salaires et des charges sociales et surtout par les effets d'une haute conjoncture. A ce point que le prix moyen cité ci-dessus pour 1955 — 2.406 F à l'Ha, soit 150 F or — représente de ce fait cinq fois le revenu moyen brut de 1910. Ce coefficient énorme d'augmentation par rapport à 1910 résulte en outre d'un très fort enrichissement de nos forêts en épicéas depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle (144.000 Ha en 1958 pour 10.000 Ha environ en 1910) et du caractère de plus en plus intensif de la sylviculture (1).

### C. Consommation de bois de la Belgique.

Si certaines données existent relativement aux quantités de bois utilisées par les mines, les chemins de fer, les papeteries, par contre pour la consommation de bois dans la construction, l'ameublement, etc., il n'y a pas de relevés précis.

Sous ces réserves, la consommation totale de la Belgique est estimée à environ 3 millions 500.000 m<sup>3</sup>-grume, provenant ainsi qu'il sera dit plus loin, tant de l'étranger que du sol national (2).

Cette consommation, qui est légèrement supérieure à celle de 1937 — 3.245.000 m<sup>3</sup> — se répartit comme suit :

Bois de mines . . . . .	1.000.000 m <sup>3</sup> ;
Bois de papeterie . . . . .	300.000 m <sup>3</sup> ;
Bois de sciage . . . . .	1.850.000 m <sup>3</sup> ;
Traverses . . . . .	150.000 m <sup>3</sup> ;
Allumettes . . . . .	50.000 m <sup>3</sup> ;
Placages, contre-plaqués, panneaux . . .	150.000 m <sup>3</sup> .

A remarquer que dans les bois de sciage, il faut comprendre ici le bois pour la construction, l'emballage, les industries du bois (articles de sport, menuiserie).

(1) « La gestion du domaine soumis au régime forestier entraîne des dépenses de plus en plus importantes au fur et à mesure que la sylviculture devient de plus en plus intensive ». Premier Rapport général de l'Administration des Eaux et Forêts, 1958, pp. 77. (Voir pp. 77 et 78 pour le détail de ces dépenses.)

(2) Entre les deux guerres, les besoins du pays étaient couverts pour les deux tiers par les importations. En 1956, ils ne l'étaient même plus pour la moitié, car, pour le bois de mines en particulier, la production nationale permettait de satisfaire la demande des houillères.

Avant la guerre, la consommation annuelle était d'environ 4.000.000 m<sup>3</sup>. La réduction de l'emploi dans la construction et dans les mines est à l'origine de la diminution de la consommation, par rapport à l'avant-guerre (1).

**D. Commerce extérieur.**

La balance s'établit comme suit pour 1951 :

	<i>Importations.</i>	<i>Exportations.</i>
Bois de mines résineux . . . . .	198.312	89.531
Bois de papeterie résineux . . . . .	256.596	3.235
Grumes résineuses . . . . .	46.398	116.802
Sciages résineux. . . . .	548.652	35.641
Bois de mines feuillus . . . . .	77.307	1.795
Bois de papeterie feuillus . . . . .	1.178	11.312
Grumes feuillues. . . . .	247.911	119.195
Sciages feuillus . . . . .	95.148	25.489
Traverses de chemins de fer . . . . .	48.081	8.502
	1.519.583	411.502

En 1956, les importations de bois et d'ouvrages en bois se sont élevées à 3.493.275.000 F, dont 2.699.899.000 F pour les rubriques reprises ci-dessus, et les exportations totales à 1.068.925.000 F dont 610.703.000 F pour les mêmes rubriques.

Au cours de la période 1920 à 1956 et plus en détail pour la période 1952-1956, le commerce extérieur a évolué comme suit :

	<i>Importations.</i>	<i>Exportations.</i>
1920 . . . . .	1.333.250 m <sup>3</sup>	} en moyenne 60.000 m <sup>3</sup>
1924 . . . . .	2.084.300 m <sup>3</sup>	
1930 . . . . .	2.280.020 m <sup>3</sup>	} en moyenne 100.000 m <sup>3</sup>
1937 . . . . .	2.055.198 m <sup>3</sup>	} en moyenne 155.365 m <sup>3</sup>
1952 . . . . .	1.255.436 m <sup>3</sup>	} en moyenne 250.118 m <sup>3</sup>
1953 . . . . .	822.131 m <sup>3</sup>	} en moyenne 262.577 m <sup>3</sup>
1954 . . . . .	1.096.609 m <sup>3</sup>	} en moyenne 252.980 m <sup>3</sup>
1955 . . . . .	1.691.059 m <sup>3</sup>	} en moyenne 426.767 m <sup>3</sup>
1956 . . . . .	1.519.583 m <sup>3</sup>	} en moyenne 411.502 m <sup>3</sup>

De ces données, il résulte que l'excédent moyen des importations s'est monté annuellement à près de 2.000.000 m<sup>3</sup> entre les deux guerres, singulièrement depuis 1924. A présent, et depuis plusieurs années déjà, il est réduit de moitié et se chiffre à près de 1.000.000 m<sup>3</sup>. Cela tient en partie tout au moins à la diminution massive des importations des bois de mines en rapport avec l'envahissement de nos forêts en épicéas.

**E. Situation du marché national du bois de mines au XX<sup>e</sup> siècle.**

En 1910, la consommation en bois de mines se montait à environ 1.000.000 m<sup>3</sup>. Comme la production nationale totale en bois d'œuvre était aussi de 1.000.000 m<sup>3</sup> approximativement, la demande se fit très forte en bois de mines et les cours de ceux-ci devinrent rapidement très rémunérateurs. Il en résulta un développement croissant des peuplements de résineux dans certaines régions (par ex. : les Hautes Fagnes).

(1) « L'utilisation de bois de construction par unité de logement qui était en moyenne de 12 m<sup>3</sup> avant 1914 est tombée à 9,5 m<sup>3</sup> en 1935-1938 et à 6,5 m<sup>3</sup> à l'heure actuelle. De même, la consommation de bois de mines qui était de 55 dm<sup>3</sup> par tonne extraite avant 1914 est descendue en 1956 à 32 dm<sup>3</sup> ». (Premier Rapport Général de l'Administration des Eaux et Forêts, p. 71.)

Par ailleurs, la consommation de bois de mines a augmenté dans la même mesure où croissait le tonnage de la houille extraite. Elle passa de 1.000.000 m<sup>3</sup> en 1900 à 1.350.000 m<sup>3</sup> en 1937.

Durant la même période, les prix de ces bois ont évolué comme suit :

1900 : 13 à 15 F le m <sup>3</sup>	sur pied suivant la situation du peuplement, soit en francs-or.	1900 : 13 à 15 F le m <sup>3</sup>
1910 : 14 à 16 F le m <sup>3</sup>		1910 : 14 à 16 F le m <sup>3</sup>
1920 : 50 à 60 F le m <sup>3</sup>		1920 : 16 à 19 F le m <sup>3</sup>
1928 : 130 à 150 F le m <sup>3</sup>		1928 : 19 à 22 F le m <sup>3</sup>
1933 : 50 à 60 F le m <sup>3</sup>		1933 : 7 à 8 F le m <sup>3</sup>
1935 : 60 à 70 F le m <sup>3</sup>		1935 : 8 à 9 F le m <sup>3</sup>

Ainsi qu'il résulte de ces données statistiques, les prix ont enregistré une augmentation progressive, d'abord assez faible jusqu'en 1910, puis plus forte surtout après la première guerre et jusqu'à la grande crise économique. Ensuite, il se produit une chute vertigineuse des prix, lesquels tombent à la moitié de leur taux de 1900. C'était là sans doute un effet de la crise générale, mais aussi et surtout le fait de la concurrence de l'acier, les baliveaux de résineux étant de plus en plus remplacés par des rails de réemploi.

Des mesures de protection furent prises — dont le contingentement des importations — à partir de 1934, ce qui amena un raffermissement des prix en 1937, suivi d'un nouvel avilissement, ce qui conduisit à prendre de nouvelles mesures de protection, contingentement mobile et surveillance des prix et à envisager une orientation nouvelle à donner à la culture forestière des résineux (1).

Après la guerre, le prix du bois de mines sur pied a évolué comme indiqué dans le tableau ci-après (2) portant sur la période 1952-1956 avec référence aux moyennes de 1936-1938.

	Circonférence à 1 m 50 (en cm).	Moyenne 1936-38.	1952	1952 F-or.	1953	1954	1955	1956 F-papier.	F-or.
Feuillus (mines) . . .	— de 90	90	175	11	140	175	190	220	15
Pins sylvestres (mines)	— de 40	85	230	13	195	245	375	400	26
	40 — 70	110	320	20	330	420	600	625	39
Épicéas (mines) . . .	— de 40	95	290	16	255	335	450	500	31
	40 — 70	120	380	26	415	540	675	700	45
Résineux sciage . . . (plus de 70 cm)	Pins	155	535	35	560	685	800	850	53
	Épicéa	190	635						

Somme toute, sauf durant la période de guerre dont il ne peut être question ici, les prix sont restés relativement faibles jusqu'en 1953 (3), à cause du monopole d'achat exercé par l'OCACHAR (groupement qui achetait pour les charbonnages).

Mais après cela, ils sont montés de façon très appréciable, sauf pour les feuillus-mines, victimes d'une désaffection des charbonnages, lesquels se sont rabattus entre autres surtout sur les épicéas, ce qui a fait hausser le prix de ces derniers et créer pour leur marché des conditions favorables (4).

\*  
\* \*

(1) Voir à ce sujet O. TULIPPE, *L'homme et la forêt tempérée*. — En Belgique, pp. 89-90.  
 (2) Extrait du Premier Rapport Général de l'Administration des Eaux et Forêts, p. 70.  
 (3) Comparables en francs-or à ceux de la période de prospérité d'avant 1929.  
 (4) Premier Rapport Général de l'Administration des Eaux et Forêts, p. 116.

En plus de sa valeur économique, la forêt a une *valeur sociale* inestimable, en raison de tous les *services* qu'elle rend à l'homme soit directement, soit indirectement.

C'est qu'en effet, elle agit favorablement sur le *climat* en atténuant le pouvoir desséchant des vents et sur le *régime des eaux* en régularisant le débit des rivières, en atténuant le ruissellement et aussi en protégeant contre les inondations et contre le travail de l'érosion (1).

Elle a aussi un *rôle hygiénique* appréciable, faisant office de poumon (apport d'oxygène par l'action chlorophyllienne) et de rein (fixation des poussières et de certains gaz).

Constituant un véritable laboratoire de recherches et d'enseignement, cela confère un *rôle scientifique* et *pédagogique* éminent.

Enfin, la forêt parachève sa valeur sociale par son rôle *touristique et esthétique*, offrant à l'homme un lieu de détente agrémenté de beauté naturelle.

« Et des impondérables parlent encore pour elle » (2).

Mais la forêt étant un « être vivant, une entité biologique qui réagit à toute intervention rompant son équilibre et affaiblissant ainsi sa capacité de résistance vis-à-vis de ses ennemis » tant naturels qu'humains « dont les ravages peuvent être si considérables qu'ils menacent son existence » (3), elle doit être l'objet d'une action vigilante de protection.

Tout un arsenal de mesures existe dans nos lois et règlements, de protection contre les déprédations de l'homme, contre le feu, contre les insectes et les maladies, contre le gibier... (4). Des organismes tant officiels (Commission Royale des Monuments et des Sites, Administration de l'Urbanisme, Conseil Supérieur des Réserves Naturelles) (5) que privés (groupements de la Protection de la Nature) entourent la forêt de toute leur sollicitude, veillant jalousement non seulement à sa préservation mais aussi préconisant ou effectuant des mesures de régénération.

Enfin, par tout un mécanisme de subvention et de subsides (6), l'Etat contribue à augmenter la valeur du domaine forestier des communes, des établissements publics et des particuliers qui acceptent de se soumettre au code forestier, répondant ainsi à de louables préoccupations d'intérêt général.

(1) Pour la situation du Marché des autres essences forestières, voir O. TULIPPE, L'Homme et la Forêt tempérée. En Belgique, pp. 59-60 et Premier Rapport Général de l'Administration des Eaux et Forêts, p. 70.

(2) Voir à ce double sujet L. PARDE et M. PARDE, Arbres et Forêts, Paris, 1938, pp. 208-216.

(3) L. PARDE et M. PARDE, *op. cit.*, p. 98.

(4) Pour le détail de ces mesures, voir Premier Rapport Général de l'Administration des Eaux et Forêts, pp. 116 à 124, pp. 135 à 138. Pour les mesures de Protection sous l'Ancien Régime, voir O. TULIPPE, L'Homme et la Forêt tempérée. En Belgique, pp. 44-48 et 67-72 et E. CLICHEROUX, Evolution de la Forêt en Belgique, pp. 541-542.

(5) Pour les Réserves Naturelles, voir Premier Rapport Général de l'Administration des Eaux et Forêts, p. 135 à 138 et R. BOUILLENNE, Ne compromettons pas l'équilibre des forces naturelles, *Trav. du Centre d'Etude des Eaux*, Liège, III, 1953 et Parcs Nationaux, Réserve de beauté de Nature Sauvage, *Rev. Hautes Fagnes*, 1938, N° 1.

(6) Pour plus de détails, voir Premier Rapport Général de l'Administration des Eaux et Forêts, pp. 81-82.

## LISTE BIBLIOGRAPHIQUE.

1. — INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE (I.N.S.). — « Recensements généraux de l'Agriculture ».
2. — J. MASSART. — « Esquisse de la Géographie botanique de la Belgique ». Bruxelles, 1910.
3. — J. MASSART. — « Nos Arbres ». Bruxelles, 1911.
4. — L. BOUTRY. — « La forêt ardennaise ». *Ann. de Géographie*, T. 29, 1920.
5. — Comte GOBLET D'ALVIELLA. — « Histoire des bois et forêts de Belgique ». Paris, Bruxelles, 1927.
6. — P. DEFFONTAINES. — « L'Homme et la Forêt ». Paris, 1933.
7. — FR. DUSSART. — « Les Landes campinoises et leur mise en valeur ». *Trav. du Cercle des Géographes liégeois*, fasc. 29, 1936.
8. — G. KUHNHOLTZ-LORDAT. — « La terre incendiée ». Nîmes, 1938.
9. — L. PARDE et M. PARDE. — « Arbres et Forêts ». *Coll. A. Colin*, Paris, 1938.
10. — R. BOUILLENNE. — « Parcs Nationaux, Réserves de Beauté et de Nature sauvage ». *Rev. Hautes Fagnes*, 1938, N° 1.
11. — H. GATHY. — « Recensement général de l'Agriculture au 31 décembre 1929 ». *Bull. de la Société Centrale Forestière de Belgique*, mai-juin, 1939.
12. — O. TULIPPE. — « L'Homme et la Forêt tempérée. En Belgique ». *Bull. de la Société Royale belge de Géographie*, Année 1942 et *Trav. du Cercle des Géographes liégeois*, fasc. 57, 1942.
13. — L. DELACUVELLERIE. — « La Forêt de Soignes ». (Mémoire inédit de l'Université de Liège. Séminaire de Géographie, 1942).
14. — R. BOUILLENNE. — « Ne compromettons pas l'équilibre des forces naturelles ». *Trav. du Centre d'Etude des Eaux*, Liège, II, 1943.
15. — L. GALOUX. — « Principaux Groupements forestiers de Belgique et leurs types de sols ». *Bull. de la Soc. Centrale Forestière de Belgique*, 1949, N° 7.
16. — A. NOIRFALISE et L. GALOUX. — « Les étages de végétation de l'Ardenne belge ». *Centre de Recherches Géol. et Phytosociol. de Gembloux*, 1949, N° 11.
17. — E. CLICHEROUX. — « L'évolution de la Forêt belge ». *Bull. de l'Institut de Recherches Economiques et Sociales de Louvain*, août 1956.
18. — A. NOIRFALISE et N. SOUGNEZ. — « Les Chênaies de l'Ardenne verviétoise ». *Pédologie. Bull. de la Soc. Belge de Pédologie*, 1956, VI.
19. — E. CLICHEROUX. — « Quelques données statistiques sur les Forêts belges ». *Bull. de la Soc. Forestière de Belgique*, novembre, 1958.
20. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. — « Forêts, chasse, pêche ». Premier Rapport Général de l'Administration des Eaux et Forêts, Bruxelles, 1958.
21. — A. NOIRFALISE et A. THILL. — « Les taillis sartés de l'Ardenne ». *Union Intern. pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources. Septième réunion technique*. Athènes, Grèce, 11-19 sept. 1958.

Voir utilement pour la période postérieure à 1893, le *Bulletin de la Société Centrale (puis Royale) Forestière de Belgique*, Bruxelles.